

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-489-1300 du 29/03/10

ORGANISATION DES EXAMENS ET CONCOURS - SESSION 2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrats

Affaire suivie par : M. LESTAMPS

A compter de la session 2010, l'académie d'Aix-Marseille généralise l'utilisation de l'application de gestion et d'affectation des intervenants aux différentes missions de jurys d'examens « **IMAG'IN** ».

L'application gérant les candidats sur les centres d'examens, ORGANET, est également disponible pour les établissements pour la session 2010.

1/ IMAG'IN

Cette application permet de visualiser, via un accès internet sécurisé, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations, etc.).

Le service établissement de l'application IMAG'IN permet :

- **aux chefs d'établissements :**
 - de **consulter les enseignants** de leur établissement convoqués et les missions affectées, quel que soit l'examen.
 - d'**éditer la liste des enseignants** de l'établissement qui sont convoqués.
L'impression de cette liste ne remplace en aucun cas les convocations émises par les gestionnaires d'examens
 - de **signaler l'indisponibilité d'un enseignant** aux gestionnaires,
Un mail est alors envoyé au gestionnaire responsable de l'examen qui peut ainsi procéder immédiatement à son remplacement
 - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves.

- **aux chefs de centres :**
 - de **consulter les missions** du centre et les intervenants convoqués,
 - de **consulter l'avancement de l'affectation** aux épreuves,
 - d'**éditer la liste des missions** du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués. *Une impression la veille des examens permet d'avoir une liste rafraichie des intervenants convoqués.*
 - de **valider le service fait** des intervenants.
Cette activité remplace la signature et le cachet de l'établissement portés sur les imprimés jaunes et bleus.

Le service enseignant de l'application IMAG'IN permet :

- **aux intervenants missionnés :**
 - de **compléter en ligne** les informations nécessaires au calcul des indemnités de vacation et de frais de déplacement au titre des travaux de jurys d'examens.
Cette activité remplace la saisie des états de frais sur les imprimés jaunes et bleus pour tous les intervenants

2/ ORGANET

L'application ORGANET permet aux établissements centres d'examen :

- d'**affecter des salles aux candidats** subissant des épreuves dans l'établissement ou éventuellement de modifier les affectations effectuées par les services du rectorat
ATTENTION : les modifications de salles effectuées sur ORGANET ne remontent pas dans OCEAN (service des examens et concours) et les convocations candidats ne peuvent pas être éditées sur ORGANET. Toute modification entraîne la responsabilité du chef de centre.
- d'**éditer des documents** nécessaires au déroulement des épreuves :
 - listes diverses : affichage, appel et émargement,
 - étiquettes de tables (pour les baccalauréats général et technologique, les étiquettes sont éditées par le rectorat)
- d'**extraire des fichiers de candidats** utilisables avec des logiciels de bureautique pour réaliser des documents complémentaires à ceux prévus par ORGANET.

Rappel : Depuis la session 2008, l'application permet d'affecter les épreuves orales et pratiques.

3/ ACCES AU SERVICES

Les applications Imag'in et Organet sont disponibles selon l'avancement de l'organisation des différents examens à partir de la semaine 13 pour Organet et de la semaine 17 pour Imag'in.

Les modalités de connexion vous seront transmises par courrier électronique.

4/ VOS INTERLOCUTEURS

- Pour les examens de niveau IV et plus : Rectorat DIEC - tél : 04.42.91.71.71 (ou 71.70)
- Pour le niveau V, CAP, BEP et MC : IA13 - tél : 04.91.99.68.42
- Pour le DNB : IA84 - tél : 04.90.27.76.00

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille